

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération :
Garderie municipale 2023.

N°44/2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 013-211300173-20230411-442023DEL-DE



EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 11 AVRIL 2023

Le onze avril deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, DEFIANAS Anne-Laure (arrivée à 18h55) Bernard MOMPEURT, Pascal MAFFEI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : SOLINAS Alexandra, (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), SCHOENY Michel (pouvoir donné à Bernard MOMPEURT)

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Mme Renée AMY

Madame Renée AMY propose à l'Assemblée l'ouverture de la Garderie Municipale pendant une partie des vacances scolaires, du 10 juillet au 28 juillet 2023 inclus, de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (fermeture le vendredi 14 juillet, les mercredis 19 et 26 juillet).

Cette garderie sera ouverte aux enfants scolarisés ou résidant à BOULBON, nés entre 2013 et 2019, afin d'aider les familles durant les vacances d'été.

Les inscriptions auront lieu en Mairie aux jours et heures d'ouverture du 3 au 22 mai 2023 inclus. Toute inscription hors délai ne pourra être prise pour des raisons d'organisation des services.

Il propose également de réajuster le tarif unique à 2€/jour et par enfant. L'inscription sera effective dès réception du paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE,

OUI l'exposé de Madame Renée AMY et après en avoir délibéré,

DIT que cette garderie fonctionnera à l'Ecole Maternelle des Tilleuls aux dates et heures sus-indiquées tous les jours sauf samedis, dimanches, jours fériés et le vendredi 14 juillet ainsi que les mercredis 19 et 26 juillet 2023.

DIT que les inscriptions seront reçues en Mairie, aux jours et heures d'ouverture durant la période énoncée soit du 3 au 22 mai 2023.

DIT que les jours de présence des enfants seront déterminés au moment de l'inscription.

DIT qu'un tarif unique de 2€/jour et par enfant sera appliqué.

DIT que le paiement se fera à l'inscription.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :